



Ville d'ERQUINGHEM-LYS

Place du Général de GAULLE – 59193

Tel : 03.20.77.15.27

Email : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Web : <http://www.ville-erquinghem-lys.fr>

INSTRUCTION DES DEMANDES CNI / PASSEPORTS

L'instruction des demandes CNI et PASSEPORTS se fait exclusivement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00 sur le site de la ville : www.ville-erquinghem-lys.fr puis sur la page d'accueil : DEMARCHES EN LIGNE.

FAIRE LA PRE DEMANDE SUR INTERNET : ANTS.GOUV.FR

Demande pré-rempli CNI / Passeports complétée (imprimée dans la mesure du possible)

PRESENCE OBLIGATOIRE POUR PRISE D'EMPREINTES ET SIGNATURES

Les mineurs doivent être accompagnés d'un de leurs parents (père, mère).

I/ Pièces à fournir pour la première demande CNI ou Passeport

- . Copie intégrale de l'acte de naissance.
- . Taille.
- . Une photo en couleurs récente de moins de 6 mois (sans lunettes, sans artifices),
- . Un justificatif de domicile au nom du demandeur : facture récente de moins de 1 an EDF, GAZ, EAU, TELEPHONE, avis d'imposition de l'année, taxe d'habitation, taxe foncière, attestation d'assurance habitation, quittance de loyer (bailleur social uniquement).
- . Timbre fiscal – de 17 € de 0 à 14 ans, 42 € de 15 à 18 ans, 86 € à partir de 18 ans, en vente sur le site « <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp> », chez un buraliste ou à la trésorerie.

Si le demandeur majeur habite chez ses parents :

- . Pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant et attestation d'hébergement,
- . Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.

Concernant les mineurs fournir en plus :

- . Livret de famille des parents plus carte d'identité du parent présent lors de la demande,
- . **En cas de divorce, jugement de divorce complet** et présence du représentant légal muni d'une pièce d'identité,
- . Si garde alternée, autorisation signée par les deux parents.

II/ Pièces à fournir pour le renouvellement CNI ou Passeport

- . Ancienne CNI ou passeport,
- . Votre filiation (prénoms, date et lieu de naissance de vos parents) ou acte de naissance,
- . Si CNI ou passeport périmés depuis **plus de 5 ans : copie intégrale de l'acte de naissance** de moins de 3 mois sauf si la commune de naissance est dématérialisée.
- . 1 photo couleur récente de moins de 6 mois (sans lunettes, sans artifices),
- . Un justificatif de domicile au nom du demandeur : facture récente de moins de 1 an EDF, GAZ, EAU, TELEPHONE, avis d'imposition de l'année, taxe d'habitation, taxe foncière, attestation d'assurance habitation, quittance de loyer d'un bailleur social uniquement.



Ville d'ERQUINGHEM-LYS

Place du Général de GAULLE – 59193

Tel : 03.20.77.15.27

Email : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Web : <http://www.ville-erquinghem-lys.fr>

- . Pour un renouvellement de passeports, achat d'un timbre fiscal - 17 € de 0 à 14 ans, 42 € de 15 à 18 ans, 86 € à partir de 18 ans, en timbre fiscal en vente sur le site « <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp> », chez un buraliste ou à la trésorerie.

Si le demandeur majeur habite chez ses parents ou est hébergé

- . Pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant, attestation d'hébergement,
- . Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.

Concernant les mineurs, fournir en plus :

- . Livret de famille des parents plus carte d'identité du parent présent lors de la demande,
- . **En cas de divorce, jugement de divorce complet** et présence du représentant légal muni d'une pièce d'identité,
- . Si garde alternée, autorisation signée par les deux parents.

III/ En cas de perte ou de vol fournir en plus les documents ci-dessous :

- . Déclaration de perte (fournie par la Mairie) ou de vol (commissariat, gendarmerie),
- . Copie intégrale acte de naissance sauf si la commune du lieu de naissance est dématérialisée.
- . Document avec photo (permis, carte vitale, titre de transport),
- . Attestation sur l'honneur si pas d'autres papiers,
- . Éventuellement preuve de la nationalité française (certificat de nationalité) (*),
- . 25€ pour une CNI, 17 € de 0 à 14 ans, 42 € de 15 à 18 ans, 86 € à partir de 18 ans pour un passeport, en timbre fiscal en vente sur le site « <https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp> », chez un buraliste ou à la trésorerie.

IV/ Pour les personnes nées à l'étranger ou ayant les 2 parents de nationalité étrangère

- . Certificat de Nationalité Française UNIQUEMENT SI PREMIERE DEMANDE.

V/ Pour les personnes nées en France ayant les 2 parents de nationalité étrangère

- . Déclaration de Nationalité Française UNIQUEMENT SI PREMIERE DEMANDE.
- . Le titre républicain sera à restituer lors de la remise du titre.

V/ Demande de CNI, de passeport, pour le majeur sous tutelle, curatelle ou sous sauvegarde de justice

majeur sous tutelle

Le majeur sous tutelle peut faire seul sa demande de carte d'identité, mais son tuteur doit être informé.

En plus des documents à joindre au dossier de demande, le majeur sous tutelle doit fournir les documents suivants : attestation du tuteur indiquant qu'il est informé de la démarche L'attestation doit être signée et datée de moins de 3 mois. Elle doit comporter les nom,



Ville d'ERQUINGHEM-LYS

Place du Général de GAULLE – 59193

Tel : 03.20.77.15.27

Email : contact@ville-erquinghem-lys.fr

Web : <http://www.ville-erquinghem-lys.fr>

prénoms, date de naissance et l'adresse du tuteur, ainsi que les nom, prénoms et date de naissance du majeur sous tutelle, photocopie d'une pièce d'identité du tuteur,

Dernier jugement de tutelle.

majeur sous curatelle

Le majeur conserve sa capacité juridique : il peut donc demander un titre d'identité sans avoir besoin d'en demander l'autorisation du curateur.

majeur sous sauvegarde de justice

Le majeur conserve sa capacité juridique : il peut donc demander un titre d'identité sans avoir besoin de demander l'autorisation à une autre personne.

LA REMISE DES TITRES SE FAIT SUR RENDEZ-VOUS : MERCI DE PRENDRE RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE LA VILLE D'ERQUINGHEM-LYS ET VOUS PRESENTER PERSONNELLEMENT POUR LA REMISE.

Vous devez nous restituer votre ancien titre au moment de la remise, aucune délivrance ne sera faite dans le cas contraire. Si vous avez perdu votre ancien titre merci de fournir un timbre fiscal de 25 euros pour la carte d'identité ainsi qu'une déclaration de perte. Si vous avez perdu votre ancien passeport, merci de fournir une déclaration de perte.

En ce qui concerne les enfants de moins de 12 ans : leur présence est facultative pour la remise de titre. L'un des parents ayant l'autorité parentale peut récupérer le titre.

ATTENTION LE TITRE ARRIVE EN MAIRIE EST CONSERVÉ 3 MOIS, PASSÉ CE DELAI, ET SUR OBLIGATION PREFECTORALE, LE TITRE SERA DETRUIT PAR NOS SOINS.